



TIGNES

MAIRIE
République Française
Savoie

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize mai à 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents : M. Serge REVIAL Maire, Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, M. Jean-Sébastien SIMON, 5ème adjoint, M. Thomas HERY, conseiller délégué, M. Sébastien HUCK, conseiller délégué, Mme Julie FAVEDE, conseillère municipale,

Absents représentés :

Mme Céline MARRO, 4ème adjointe, représentée par M. Sébastien HUCK
Mme Justine FRAISSARD Conseillère Municipale représentée par Mme Capucine FAVRE
Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale, représenté par M. Jean Sébastien SIMON,
M. Stéphane DURAND, conseiller municipal, représenté par Serge REVIAL.

Absents :

M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée, Mme Laurence FONTAINE conseillère municipale, M. Franck MALESCOUR conseiller municipal, Tanguy AMIGUES conseiller municipal, Mme Odile PRIORE conseillère municipale, M. Martial DEBUT conseiller municipal, M. Douglas FAVRE Conseiller municipal.

Jean Sébastien SIMON est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 06 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Nombre de conseillers présents : 07 à l'ouverture de la séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum n'est pas atteint.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont reportées à un conseil municipal ultérieur.

Monsieur le maire clôture à 18h17.